

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

iP.10 easydose

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- ▼ *Marque commerciale:*
iP.10 easydose

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- ▼ *Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:*
Produit cosmétique
Réservé à un usage professionnel et industriel.

Utilisations déconseillées :
Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- ▼ *Nom et adresse de l'entreprise:*
i-hygienic B.V.
Lenteweg 15
7532 RV Enschede
Nederland
+31534282860

Courriel:
info@hygeniq.com

Révision:
23/03/2026

Version de la fiche de données de sécurité:
3.0

Date de la précédente édition:
21/08/2025 (2.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:

Sans objet.

Mention d'avertissement:

Sans objet.

Mention(s) de danger:

Sans objet.

Conseil(s) de prudence:

Générales:

Sans objet.

Précautions:

Sans objet.

Intervention:

Sans objet.

Stockage:

Sans objet.

Élimination:

Sans objet.

Substances dangereuses:

Ne contient aucune substance devant être mentionnée sur l'étiquette.

▼ *Autre étiquetage:*

2.3. Autres dangers

Autre:

Les produits cosmétiques sont exemptés de règles de classification, mais doivent être conformes à la législation sur les cosmétiques.

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼ Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	N° CAS : 68891-38-3 N° CE: 500-234-8 REACH: 01-2119488639-16-XXXX N° index :	1-3%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 (C ≥ 10.0%) Eye Irrit. 2, H319 (5.0% ≤ C < 10.0%)	[19]
Dodecyl(2-hydroxy-3-sulphonatopropyl)dimethylammonium	N° CAS : 13197-76-7 N° CE: 236-164-7 REACH: 01-2120760620-61-XXXX N° index :	<1%	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	
Sodium benzoate	N° CAS : 532-32-1 N° CE: 208-534-8 REACH: 01-2119460683-35-0000	<1%	Eye Irrit. 2, H319	

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

	N° index :			
3-C12-18-(even numbered)-alkylamido-N,N-dimethylpropan-1-amino oxide	N° CAS : 1471314-81-4 N° CE: 939-581-9 REACH: 01-2119978229-22-XXXX N° index :	<0.25%	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 3, H412	
Lanolin, ethoxylated	N° CAS : 61790-81-6 N° CE: 612-384-2 REACH: N° index :	<0.1%		
L-(+)-lactic acid; (2S)-2-hydroxypropanoic acid	N° CAS : 79-33-4 N° CE: 201-196-2 REACH: N° index : 607-743-00-5	<0.1%	EUH071 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané:

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

Contact visuel:

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion:

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement:

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conditions de stockage:

Pas d'exigences particulières.

Matières incompatibles:

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. ▼ Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

▼ DNEL

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à long terme - population globale	Cutanée	79 µg/cm²
Effets locaux à long terme - population globale	Cutanée	79 µg/cm²
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Cutanée	132 µg/cm²
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Cutanée	132 µg/cm²
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	2,500 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	1650 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	5,830 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	2750 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	87.1 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	52 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	411 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	175 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	25 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	15 mg/kg/jour
	Par l'oeil	
Effets locaux à court terme - population globale	Par l'oeil	

Sodium benzoate

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à long terme - population globale	Cutanée	2,7 mg/cm²
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Cutanée	4,5 mg/cm²
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	20,8 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	31.25 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	34,7 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	62.5 mg/kg/jour
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	1,3 mg/m³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	0.06 mg/m³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	6,3 mg/m³

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	0.1 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	2,1 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1.5 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	10,4 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	3 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	25 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	16.6 mg/kg/jour

▼ PNEC

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		0.013 mg/L
Eau de mer		0.024 mg/L
Eau de mer		0.0129 mg/L
Eau douce		0.129 mg/L
Eau douce		0.24 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		0.71 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		10 g/L
Installation de traitement des eaux usées		10 g/L
Rejets intermittents (eau de marines)		0.071 mg/L
Sédiments en eau de marines		0.483 mg/kg
Sédiments en eau de marines		0.092 mg/kg
Sédiments en eau de marines		0.545 mg/kg TG
Sédiments en eau douce		4.835 mg/kg
Sédiments en eau douce		0.917 mg/kg
Sédiments en eau douce		5.45 mg/kg TG
Sol		7.5 mg/kg
Sol		7.5 mg/kg
Sol		0.946 mg/kg TG

Sodium benzoate

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		0.058 mg/L
Eau de mer		0.013 mg/L
Eau douce		0.581 mg/L
Eau douce		0.13 mg/kg
Emission intermittente (eau douce)		0.058 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		10 mg/L
Prédateurs		300 mg/kg
Rejets intermittents (eau de marines)		0.006 µg/L
Sédiments en eau de marines		0.25 mg/kg
Sédiments en eau de marines		0.176 mg/kg

Sédiments en eau douce		2.5 mg/kg
Sédiments en eau douce		1.76 mg/kg
Sol		0.159 mg/kg
Sol		0.06 mg/kg

8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

▼ Limite d'exposition:

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

▼ Mesures techniques:

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène:

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités:

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.				

Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu	-	-	

Protection des mains:

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu	-	-	-	

Protection des yeux:

Type	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.	-	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:

Liquide

Couleur:

Incolore

Odeur / Seuil olfactif (ppm):

De parfum

pH:

ca. 5.8

Densité (g/cm³):

1,01 (20 °C)

Viscosité cinématique:

Aucune information disponible.

Caractéristiques des particules:

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C):

Aucune information disponible.

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C):

Aucune information disponible.

Pression de vapeur:

Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative :

Aucune information disponible.

Température de décomposition (°C):

Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C):

Aucune information disponible.

Inflammabilité (°C):

Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammation (°C):

Aucune information disponible.

Limite d'explosivité (% v/v):

Aucune information disponible.

Solubilité

Solubilité dans l'eau:

Complètement soluble

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):

Aucune information disponible.

Solubilité dans la graisse (g/L):

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques:

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

▼ Toxicité aiguë

Produit/composant	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Orale
Test :	DL50
Valeur :	>2000 mg/kg

Produit/composant	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai :	OCDE 402
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Cutanée
Test :	DL50
Valeur :	>2000 mg/kg

Produit/composant	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Espèce :	Rat, mâle/femelle
Voie d'exposition :	Orale
Test :	DL50
Valeur :	4100 mg/kg

Produit/composant	Sodium benzoate
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Orale
Test :	DL50
Valeur :	3450 mg/kg

Produit/composant	Sodium benzoate
Espèce :	Lapin

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Voie d'exposition : Cutanée
Test : DL50
Valeur : >2000 mg/kg

Produit/composant : Sodium benzoate
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Inhalation
Test : CL50 (4 heures)
Valeur : > 12200 mg/m³

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 404
Espèce : Lapin
Valeur : Effets nocifs observés (Irritant)

Produit/composant : Sodium benzoate
Valeur : Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 405
Espèce : Lapin
Valeur : Effets nocifs observés (Provoque de graves lésions des yeux)

Produit/composant : Sodium benzoate
Valeur : Effets nocifs observés (Irritant)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Sensibilisation respiratoire**

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Espèce : Cochon d'Inde
Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 406
Espèce : Lapin
Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Produit/composant : Sodium benzoate
Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 471
Espèce : Bactéries
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune connue.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. ▼ Toxicité

Produit/composant	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
-------------------	---

Produit/composant	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai :	OCDE 201
Espèce :	Algues
Durée :	72 heures
Test :	CSEO
Valeur :	0.95 mg/L

Produit/composant	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai :	OCDE 203
Espèce :	Poisson
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	7.1 mg/L

Produit/composant	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai :	OCDE 202
Espèce :	Daphnie
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	7.4 mg/L

Produit/composant	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai :	OCDE 201
Espèce :	Algues
Durée :	72 heures
Test :	CE50
Valeur :	27.7 mg/L

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 203
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : >1 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : DIN 38412
Espèce : Andere waterorganismen, Pseudomonas putida
Durée : 16 heures
Test : CE50
Valeur : > 10000 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 204
Espèce : Poisson, Oncorhynchus mykiss
Durée : 28 jours
Test : CSEO
Valeur : 0,2 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues, Desmodesmus subspicatus
Durée : 72 heures
Test : CSEO
Valeur : 0,95 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Durée : 72 heures
Test : CE50
Valeur : 4,4 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 210
Espèce : Poisson, Pimephales promelas
Durée : 28 jours
Test : EC10
Valeur : 1,7 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 211
Espèce : Daphnie, Daphnia magna
Milieu environnemental : Eau
Durée : 21 jours
Test : CSEO
Valeur : >1,19 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate
Méthode d'essai : OCDE 203
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Valeur : 100 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate
Méthode d'essai : OCDE 202
Espèce : Crustacés, Daphnia magna
Durée : 48 heures
Test : CE50
Valeur : >100 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate
Espèce : Bactéries, Achromobacter sp.
Durée : 24 heures
Test : CE50
Valeur : >100 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate
Méthode d'essai : OCDE 211
Espèce : Crustacés, Daphnia magna
Durée : 21 jours
Test : CSEO
Valeur : 51 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues
Durée : 72 heures
Test : ErC50
Valeur : >100 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate
Espèce : Poisson, Pimephales promelas
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : 484 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate
Espèce : Poisson, Brachydanio rerio
Test : CSEO
Valeur : 10 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate
Espèce : Poisson, Brachydanio rerio
Test : LOEC
Valeur : 100 mg/L

Produit/composant : Sodium benzoate
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Durée : 72 heures
Test : ErC50
Valeur : 6.5 mg/L

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. ▼ Persistance et dégradabilité

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Durée : 14 jours

Valeur :	100 %
Conclusion :	Biodégradabilité facile
Test :	OCDE 301 B

Produit/composant	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Durée :	28 jours
Valeur :	77 %
Conclusion :	Biodégradabilité facile
Test :	OCDE 301 D

Produit/composant	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Durée :	28 jours
Valeur :	100 %
Conclusion :	Biodégradabilité facile
Test :	OCDE 301 A

Produit/composant	Sodium benzoate
Conclusion :	Biodégradabilité facile

12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant	Sodium benzoate
LogKow :	-2,27
Conclusion :	-

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Le produit contient des substances écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED:

20 01 30 Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR/A DN/RID	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

▼ **Autre**

Marchandises non dangereuses conformément à ADR/ADN/RID, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Demandes de formation spécifique:

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées:

Sans objet.

▼ *Étiquetage du contenu conformément au règlement 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques "Ingrédients":*

AQUA (SOLVANTS), GLYCERIN (HUMECTANTS), PARFUM

Autre:

Sans objet.

Sources:

Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

▼ **Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3**

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

▼ Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EC = Concentration efficace

ED = Dose efficace

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EL = Chargement efficace

ErC = Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration r

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

HP = Code de propriété de danger

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

IC = Concentration inhibitrice maximale X

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LC = Concentration létale

LCLo = a valeur est la concentration la plus faible d'une substance dans l'air qui aurait causé la mort d'animaux ou d'humains

LD = Dose létale

LOAEC = Concentration minimale pour un effet nocif observé

LOAEL = Dose minimale pour un effet nocif observé

LOEC = Concentration minimale pour un effet observé

LL = Chargement létal

LogKoc = Logarithme du coefficient de partage carbone organique-eau

LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau

LT = temps létal

M = Pour le facteur de multiplication

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NOAEC = Concentration sans effet nocif observé

NOAEL = Dose sans effet nocif observé

NOEC = Concentration sans effet observé

NOELR = Taux de chargement sans effet observable

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques
[Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

Conformément à l'Article 31 de REACH, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Cette fiche de données de sécurité a été créée volontairement afin de fournir des informations pertinentes comme spécifié dans l'Article 33 de REACH.

Validé par

Quality & Compliance

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr